

Cestas, le 21 mars 2025

Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue,

Je vous confirme que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en salle du conseil municipal, le 27 mars 2025 à 18 heures 30 minutes. L'ordre du jour sera le suivant :

-Finances Locales :

- N° 2025/2/1. _Orientations générales pour le budget primitif et les budgets annexes 2025 – Débat d'orientations budgétaires 2025
- N° 2025/2/2. _Modifications des indemnités des élus – Autorisation

-Administration générale :

- N° 2025/2/3. _ Modalités de prise en charge des franchises en cas d'accident responsable par les associations - Autorisation
- N° 2025/2/4. _ Remboursement des réparations par le RCC Rugby suite à un sinistre responsable - Autorisation

Environnement – Urbanisme – Technique - Patrimoine :

- N° 2025/2/5. _Autorisation d'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU au titre de l'article L.153-36 du Code de l'Urbanisme – Modification du règlement – Articles UL 6 et 1AU6 – alinéa 2 – Suppression des bandes de constructibilité
- N° 2025/2/6. _Rapport et état de présentation – article L.2241-1 relatif aux cessions et acquisitions immobilières de l'année 2024
- N° 2025/2/7. _Vente de la propriété située à Saint Léger de Balson – Modification des conditions et signature d'une nouvelle promesse de vente
- N° 2025/2/8. _Annulation de la délibération n°1/5 du 17 février 2025 et incorporation des parcelles BV °551 et 568 du lotissement Le Pré de l'Amy Domi – Autorisation
- N° 2025/2/9. _Projet de création de vestiaires à l'école du Bourg – Dépôt du permis de construire - Autorisation
- N° 2025/2/10. _Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de la Gironde pour l'aménagement d'un plateau ralentisseur et d'une voie verte – Autorisation
- N° 2025/2/11. _Convention de servitude avec Enedis pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique au lieu-dit les Pins de Jarry

-Ressources humaines :

- N° 2025/2/12. _Création d'un emploi de conseiller en prévention des risques- Autorisation
- N° 2025/2/13. _Création d'un emploi de juriste - Autorisation
- N° 2025/2/14. _Création d'un emploi de technicien polyvalent bâtiments - Autorisation
- N° 2025/2/15. _Création d'un emploi de maçon et d'électricien - Autorisation
- N° 2025/2/16. _Création d'un emploi de chargé(e) des relations usagers éducation jeunesse - Autorisation

Affaires scolaires

N° 2025/2/17. _Avenant n°6 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achats de denrées alimentaires pour les restaurants des collectivités et d'entreprises « ADARCE » - Autorisation

N° 2025/2/18. _Convention de partenariat - surf insertion - ville de Cestas

Culturel

N° 2025/2/19. _Organisation de la kermesse des accueils périscolaires et de la fête de la musique le 20 juin 2025 – Convention de partenariat avec l'association Musicalement vôtre – Autorisation

-Communications :

- Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Pierre DUCOUT